

Séance du 21 Décembre 2004

L'an deux mil quatre le vingt et un Décembre à 18 heures, le Conseil Municipal de GUERLESQUIN, légalement convoqué s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M.Paul UGUEN, Maire.

Présents : M. Paul UGUEN, Maire, M.Pierre MENEZ, 1er Adjoint, M. Daniel FUSTEC, 2ème Adjoint, M. André RIOU 3ème Adjoint, Mme Martine JAOUEN, 4ème Adjoint, Mme Martine CUEFF, 5ème Adjoint, M. Jean CORVEZ, M. Arsène INIZAN, Mme Louissette LE ROUX, M.Pierre LE DILAVREC, M. Rémy LE MEUR, Mme Françoise NORMAND, M.Tanguy MORVAN, M. Jacques TILLY

Absents : M. Romain QUERE, Mme Sylvie GEFFROY -LE JAN, M. Michel LE ROY,

Procurations : M. Michel LE ROY à M. André RIOU

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 17

Date de convocation du Conseil Municipal : 15 Décembre 2004

Date de Publication : 22 Décembre 2004

Secrétaire : M. Pierre LE DILAVREC

Objet : Informatique : Contrats de prestations de services

Le Maire expose au Conseil Municipal qu'il avait été souscrit en 1997 avec la Société SEGILOG de LA FERTE BERNARD un contrat d'acquisition de logiciels et de prestations de services pour une durée de 5 ans à effet du 15 Janvier 1997 pour un droit d'entrée de 13 000 Frs H.T et une redevance annuelle de 17 500 Frs H.T . Ce contrat , déjà renouvelé en 2002 arrive à nouveau à échéance et le Maire propose de passer un nouveau contrat de 3 ans d'acquisition de logiciels et de prestations de services pour un montant de 3250 Euros H.T annuels . Accord du Conseil à l'unanimité, le Maire est autorisé à signer tous les documents afférents à ce contrat.